



APPEL À CANDIDATURES

REGARDS
CROISÉS ET
CONTEMPORAINS
SUR LE PATRIMOINE
GUINÉEN

RÉSIDENCE ARTISTIQUE INTERNATIONALE

MUSÉE
VIRTUEL
DE GUINÉE


AMBASSADE
DE FRANCE
EN GUINÉE
ET EN SIERRA LEONE
*Liberté
Égalité
Fraternité*




Musée
National
de Guinée


EXPERTISE
FRANCE
GROUPE AFD


Sabiutech
Incubateur

APPEL À CANDIDATURES

Résidence artistique internationale

Musée Virtuel de Guinée

Octobre – Décembre 2026

Conakry, Guinée & Paris, France

Date limite de candidature : 22 mai 2026

Porteur du projet	Musée Virtuel de Guinée / Expertise France
Financement	Fonds Équipe France + (FEF+) — Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Partenaires institutionnels	Musée National de Guinée (MNG) • Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MCTA)
Disciplines	Arts visuels — pratiques hybrides, pluridisciplinaires, numériques
Date limite de candidature	22 mai 2026 à 23h59 (heure de Paris)

1. Contexte et présentation du projet

1.1 Le Musée Virtuel de Guinée

Le Musée Virtuel de Guinée est un projet de coopération culturelle franco-guinéenne financé par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dans le cadre du Fonds Équipe France + (FEF+), mis en œuvre par Expertise France en partenariat étroit avec le Musée National de Guinée et le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat (MCTA) de la République de Guinée.

Ce projet vise à transformer durablement les modalités de préservation, de transmission et de valorisation du patrimoine guinéen à travers les outils numériques. Pensé comme un outil accessible à tou·te·s, il ambitionne de rendre visible la richesse et la diversité du patrimoine guinéen — matériel et immatériel — auprès des Guinéens et du reste du monde, en s'appuyant sur les technologies numériques les plus récentes.

Le projet s'articule autour de deux grandes composantes complémentaires :

- Composante 1 — Conservation et sauvegarde numérique du patrimoine matériel guinéen : numérisation 3D des collections du Musée National de Guinée, constitution d'archives numériques pérennes, développement d'une plateforme de consultation.
- Composante 2 — Valorisation du patrimoine matériel et immatériel, production de contenus créatifs et innovants, renforcement des capacités des acteurs culturels guinéens.

1.2 La résidence artistique dans le projet

La résidence artistique internationale s'inscrit au cœur de la Composante 2. Elle constitue l'un des dispositifs les plus ambitieux du projet, à la croisée de la création contemporaine et de la valorisation patrimoniale. Son ambition : inviter des artistes à porter un regard sensible, contemporain et engagé sur le patrimoine guinéen, en établissant un dialogue entre pratiques artistiques actuelles, collections muséales, savoirs locaux et technologies numériques.

Les recherches et créations produites dans ce cadre pourront pleinement s'intégrer à la plateforme du Musée Virtuel de Guinée en dialogue avec les œuvres et objets déjà présents. Elles seront ainsi visibles auprès de publics guinéens et internationaux à travers plusieurs événements de valorisation en Guinée et en France.

1.3 Pourquoi une résidence internationale ?

La Guinée possède un patrimoine exceptionnel, souvent méconnu à l'échelle internationale. Du Musée National de Guinée et ses collections archéologiques et ethnographiques, aux traditions vivantes des peuples Mandé, Peul, Soussou, Forestiers et de nombreuses autres communautés, en passant par les savoir-faire artisanaux, les musiques, les rites et les archives coloniales reclassifiées, le patrimoine guinéen constitue une matière première d'une richesse immense pour la création contemporaine.

La résidence crée les conditions d'une rencontre entre le patrimoine et des artistes capables d'en révéler de nouveaux sens, d'en proposer des lectures actuelles et d'en faire résonner les enjeux — identité, mémoire, transmission, décolonisation du regard — auprès de publics contemporains.

2. Programme de la résidence

2.1 Vue d'ensemble

La résidence se déploie sur deux mois, entre octobre et décembre 2026, en deux phases complémentaires : une phase d'immersion en Guinée (5 semaines) et une phase de dialogue dans des institutions partenaires en France (2 semaines). Ces deux temps sont conçus comme les deux volets d'un même mouvement de recherche et de création.

PHASE 1 — En Guinée (5 semaines, à partir du 1er octobre 2026)

Immersion, recherche, rencontres, création, open studio



PHASE 2 — En France (2 semaines, du 16 novembre au 7 décembre 2026)

Dialogue international, institutions partenaires, conférence et événement public à Paris

2.2 Phase 1 — Immersion en Guinée (Octobre 2026 pour 5 semaines)

Accueil et installation

Dès leur arrivée à Conakry, les artistes bénéficieront d'un accueil dédié et d'une semaine en immersion dans les différentes régions de la Guinée permettant de prendre connaissance des contextes locaux, de rencontrer les équipes du projet et de visiter les principaux sites culturels et institutionnels partenaires. Un programme d'introduction au patrimoine guinéen sera organisé pour faciliter l'entrée en matière.

Les artistes disposeront d'un studio de travail dédié, mis à disposition par un partenaire local offrant un environnement stimulant à la croisée des mondes créatif, numérique et culturel.

Accès aux collections et ressources du Musée National de Guinée

Les artistes résident·e·s bénéficieront d'un accès privilégié au Musée National de Guinée, à ses collections permanentes — archéologiques, ethnographiques, artistiques —, à ses archives et à ses équipes de conservation et de recherche. Des visites guidées approfondies et des séances de travail avec les conservateur·rice·s seront organisées pour permettre une exploration rigoureuse des collections.

Cet accès représente une opportunité rare de travailler au contact d'objets, de documents et de savoirs qui constituent le cœur du patrimoine guinéen et qui ne sont pas toujours accessibles au grand public.

Programme d'immersion territoriale

La résidence ne se limite pas à Conakry. Une semaine de déplacements à travers le territoire guinéen est prévue pour permettre aux artistes d'aller à la rencontre de communautés, de savoir-faire, de paysages et de réalités vivantes du patrimoine immatériel guinéen. Ces déplacements seront organisés en fonction des pratiques et projets de chaque artiste, en concertation avec l'équipe du Musée Virtuel.

Rencontres professionnelles et ateliers

Tout au long de la résidence en Guinée, les artistes bénéficieront de rencontres avec :

- Des chercheur·e·s et historien·ne·s spécialistes du patrimoine guinéen
- Des artisan·e·s et détenteur·rice·s de savoir-faire traditionnels

- Des artistes et acteur·rice·s culturels guinéens contemporains
- Des représentant·e·s des institutions culturelles partenaires (MCTA, MNG)
- Des acteurs du numérique et de l'innovation culturelle basés à Conakry

Les artistes devront chacun.e animer un atelier avec des bénéficiaires à définir avec les équipes.

Open Studio — début novembre

Un open studio public sera organisé début novembre, offrant un espace de partage et d'échange avec le public local, les professionnel·le·s du secteur culturel et les partenaires institutionnels. Cet événement constitue un moment fort de la résidence : il ne s'agit pas d'une restitution finale, mais d'un espace de mise en débat des recherches en cours, où les artistes présentent leurs pistes de travail, leurs questionnements et les premières formes émergentes de leurs projets.

L'open studio accueillera également des professionnel·le·s invité·e·s depuis la France et la sous-région pour enrichir les échanges et favoriser des connexions durables entre les artistes résident·e·s et les réseaux culturels africains et européens.

2.3 Phase 2 — Dialogue international en France fin novembre début décembre (3 semaines)

La résidence se prolonge en France pour une phase de 2-3 semaines au sein d'institutions partenaires. Cette phase a pour objectif de permettre aux artistes de poursuivre leurs recherches dans un contexte différent, d'accéder à des archives et collections complémentaires situées en France, et d'inscrire leurs projets dans un dialogue international. Les artistes seront ainsi accueilli.e.s au musée du Quai Branly pour trois jours de consultation d'objets en muséothèque et une journée de consultation au cabinet des fonds précieux (photographies, documents imprimés, etc.).

Les artistes seront accueilli·e·s au sein du 104 pendant 2 semaines où ils bénéficieront d'un studio et d'un logement (pour les artistes ne résidant pas en région parisienne). Un programme de rencontres avec des professionnel·le·s du secteur culturel parisien, des commissaires d'exposition, des chercheur·e·s et des représentant·e·s de structures de diffusion internationales sera organisé.

Les artistes seront également accueillis à la Friche Belle de Mai à Marseille pour une semaine pour un programme de recherches et de rencontres avec les institutions de la région.

Conférence et événement public à Paris

Un événement public et une conférence organisés à Paris viendront clore la phase française de la résidence. Ces temps de restitution et de mise en visibilité offriront aux artistes un espace de présentation de leurs démarches et projets développés à Conakry, devant un public parisien composé de professionnel·le·s des arts, de représentant·e·s de la diaspora guinéenne et d'un public curieux et engagé.

3. Accompagnement artistique et professionnel

SABOUTECH, opérateur délégué du projet, assurera l'ensemble du soutien logistique, administratif et financier de la résidence. La direction artistique et l'accompagnement de fond sont assurés par l'équipe du Musée Virtuel de Guinée et par un·e coordinateur·rice artistique dédié·e, recruté·e spécifiquement pour cette résidence.

3.1 Mise à disposition de personnes ressources

Chaque artiste résident·e pourra solliciter des personnes ressources qualifiées, professionnel·les reconnu·es du secteur culturel et patrimonial (artistes, commissaires, chercheur·es ou producteur·rices culturel·les). Ces intervenant·es sont disponibles pour guider, informer et orienter les résident·es en fonction de leurs besoins spécifiques.

3.2 Programme d'ateliers

En complément de cet accès aux personnes ressources, un programme d'ateliers est structuré pour ponctuer la résidence :

- 1 workshop individuel par artiste : session de travail approfondie animée par une personne ressource ou un·e expert·e, sous forme d'analyse critique ou de mise en perspective du projet
- Des temps de travail collectif entre les trois artistes résident·e·s, favorisant les échanges inter-pratiques et la fertilisation croisée des démarches
- Des sessions thématiques avec des spécialistes du patrimoine, de l'histoire et des cultures guinéennes

3.3 Appui logistique et administratif

Un soutien logistique et administratif complet tout au long de la résidence :

- Gestion de l'ensemble des démarches administratives liées au séjour (visas, assurances, accréditations)
- Organisation des transports internationaux et des déplacements locaux en Guinée
- Gestion des hébergements en Guinée
- Déplacements à Conakry et en régions
- Point de contact unique et réactif pour toute question administrative ou logistique

4. Conditions financières et logistiques

La résidence prend en charge l'intégralité des conditions de séjour et assure un soutien substantiel à la production artistique. L'ensemble des frais listés ci-dessous est pris en charge par le projet Musée Virtuel de Guinée pour chacun·e des trois artistes sélectionné·e·s.

4.1 Prise en charge logistique

Poste
Transport international aller-retour
Transport international Guinée–France–retour
Hébergement en Guinée (5 semaines)
Hébergement en France (2 semaines)
Voiture avec chauffeur (déplacements Conakry + territoire)
Studio de travail dédié à Conakry

4.2 Soutien financier

Bourse : 2 400 € pour les 7 semaines

Budget de production dédié : jusqu'à 2 000 €

La bourse constitue une rémunération artistique (cachet) destinée à soutenir le travail de recherche et de création mené pendant la résidence, ainsi que la diffusion des œuvres sur la plateforme du musée virtuel.

La résidence prévoit une prise en charge complète des frais de transport, d'hébergement et de production.

Les repas restent à la charge des artistes et peuvent être couverts par cette bourse.

Le budget de production est consacré à la réalisation concrète des projets artistiques développés pendant la résidence : achat de matériaux, location de matériel, post-production, sous-traitance technique, etc.

5. Profil recherché et critères d'éligibilité

5.1 Disciplines et pratiques

Cet appel est ouvert aux artistes des arts visuels au sens large, incluant sans s'y limiter :

- La photographie, la vidéo et le film documentaire ou expérimental.
- Les installations, la sculpture et les arts de l'espace.
- Le dessin, la peinture et les arts graphiques.
- Les pratiques numériques, l'art interactif, la réalité augmentée ou virtuelle.
- Les pratiques pluridisciplinaires et hybrides croisant plusieurs médiums.
- Les démarches à l'intersection de l'art et de la recherche, de l'art et de l'artisanat, ou de l'art et du numérique.

5.2 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, les candidat·e·s doivent répondre aux critères suivants :

- Être engagé·e·s dans une pratique artistique professionnelle (plusieurs années de pratique) (portfolio, expositions, publications, résidences antérieures, etc.).
- Entretenir un lien avec la Guinée — qu'il soit personnel, professionnel ou artistique (y avoir vécu, travaillé, conduit des recherches) — ou inscrire sa pratique dans un contexte plus large lié à l'Afrique de l'Ouest.
- Maîtriser le français, langue de travail de la résidence.
- Être disponible pour l'intégralité de la période de résidence (octobre–décembre 2026).
- Être en mesure d'obtenir les documents administratifs nécessaires au séjour (visa, assurances).

5.3 Ce que nous recherchons

Au-delà des critères formels, c'est la force du regard proposé, la pertinence et la profondeur des questionnements artistiques, et la capacité démontrée à entrer en résonance avec un contexte culturel complexe qui seront déterminants. Nous cherchons des artistes capables de :

- S'engager sérieusement dans une démarche de recherche et d'immersion
- Travailler en collaboration avec des équipes, des institutions et des communautés locales
- Développer un projet artistique sur le patrimoine guinéen, matériel ou immatériel. Les recherches et les productions plastiques et numériques auront vocation à être accessibles dans le musée virtuel et physique.
- Communiquer et s'engager auprès de publics divers — professionnels, grand public, communautés locales, tout au long de la résidence et lors de deux événements (un en Guinée et un à Paris) en lien avec la résidence

6. Constitution du dossier de candidature

6.1 Documents à fournir

Les candidat·e·s devront soumettre un dossier complet comprenant impérativement les éléments suivants :

1. Portfolio artistique

Un portfolio présentant les travaux récents les plus représentatifs de la démarche artistique du ou de la candidat·e. Format PDF (10 pages maximum) ou lien vers un site web ou espace de présentation en ligne. Le portfolio doit permettre d'évaluer la qualité, la singularité et la cohérence de la pratique artistique.

2. Curriculum vitae

Un curriculum vitae détaillé comprenant le parcours artistique, les expositions, résidences et publications marquantes, ainsi que toute expérience professionnelle pertinente (enseignement, médiation, recherche, etc.).

3. Note d'intention

Une note d'intention de 2 pages maximum, rédigée en français, exposant :

- La démarche artistique générale du ou de la candidat·e et les questionnements qui la structurent.
- Le projet ou les pistes de recherche envisagés dans le cadre de cette résidence en lien avec le patrimoine guinéen.
- Le lien du ou de la candidat·e avec la Guinée ou l'Afrique de l'Ouest.
- Les attentes et les objectifs personnels pour cette résidence.

4. Fiche de renseignements administratifs

Une fiche de renseignements comprenant : nom et prénom, nationalité, pays de résidence, adresse email et numéro de téléphone, et le cas échéant, des informations sur la situation administrative relative aux visas ou déplacements.

6.2 Langue de candidature

Les dossiers de candidature doivent être rédigés en français. Seuls les dossiers en français seront examinés par le jury.

6.3 Modalités de transmission

Envoi des dossiers sur le google form.

**Si les pièces jointes sont trop lourdes, il est possible de nous les transmettre par email à :
musee@expertisefrance.fr**

Objet du mail : « Candidature Résidence Artistique MVG — [Nom Prénom] »

Date limite : 22 mai 2026 à 23h59 (heure de Conakry)

Tout dossier incomplet, reçu après la date limite ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité sera écarté sans examen. Un accusé de réception automatique sera envoyé à chaque candidat-e dans les 48 heures suivant la réception du dossier.

7. Processus de sélection

7.1 Jury international

Les candidatures seront examinées par un jury international composé de professionnel·le·s reconnu·e·s du secteur artistique et culturel, réuni·e·s à mi-mai 2026. La composition du jury sera communiquée lors de l'ouverture de l'appel. Il sera composé de personnalités issues des mondes de l'art contemporain, du patrimoine, de la muséologie et de la coopération culturelle franco-africaine.

7.2 Critères d'évaluation

Le jury évaluera chaque candidature selon les critères suivants :

- Qualité, singularité et cohérence de la démarche artistique (40 %).
- Pertinence et profondeur du projet ou des pistes de recherche en lien avec le patrimoine guinéen (30 %).
- Capacité démontrée à développer une recherche en contexte et en collaboration (15 %).
- Intérêt pour les dynamiques de collaboration, d'échange et de transmission intergénérationnelle (15 %).

7.3 Calendrier de sélection

Ouverture de l'appel à candidatures	27 avril 2026
Webinaire explicatif	12 mai 2026
Date limite de dépôt des dossiers	22 mai 2026 à 23h59 (heure de Paris)

Réunion du jury international	24 juin 2026
Annonce des artistes sélectionné·e·s	26 juin 2026
Échanges de contractualisation	Juillet 2026
Début de la résidence en Guinée	1er octobre 2026
Open studio (Conakry)	Début novembre 2026
Résidence en France (Paris)	Novembre–décembre 2026
Événement public et conférence (Paris)	Décembre 2026

Un webinaire sera organisé afin de répondre aux questions des candidat.e.s, le 12 mai.

8. Droits, propriété intellectuelle et obligations des artistes

8.1 Droits des artistes

Les artistes sélectionné·e·s conservent l'intégralité de leurs droits moraux sur les œuvres développées dans le cadre de la résidence (droit de paternité, droit au respect de l'intégrité de l'œuvre, droit de divulgation).

Les modalités de cession des droits patrimoniaux relatifs aux contenus produits spécifiquement dans le cadre du Musée Virtuel de Guinée — notamment les œuvres ou productions destinées à être intégrées à la plateforme numérique — seront définies et négociées individuellement dans le cadre du contrat de résidence, conformément aux conditions générales du projet Expertise France.

8.2 Obligations des artistes sélectionné·e·s

En contrepartie du soutien accordé, les artistes s'engagent à :

- Être présent·e·s pour l'intégralité des deux phases de la résidence (Guinée et France).
- Participer activement aux temps collectifs, ateliers, rencontres professionnelles et événements organisés dans le cadre de la résidence.
- Développer et présenter un projet artistique ancré dans les thématiques de la résidence lors de l'open studio et de l'événement parisien.
- Fournir des éléments de documentation de leur travail (textes, images, notes de recherche) pour la communication et les archives du projet Musée Virtuel de Guinée dans le respect de la propriété intellectuelle.
- Mentionner le soutien du Musée Virtuel de Guinée et d'Expertise France dans toute communication publique relative aux œuvres ou projets développés pendant la résidence.
- Respecter les règles de confidentialité relatives aux informations sensibles du projet.

9. Les institutions partenaires

Le Musée Virtuel de Guinée est le fruit d'une collaboration structurée entre plusieurs institutions françaises et guinéennes :

- L'Ambassade de France en Guinée et le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (financement FEF+).
- Expertise France — Agence française de coopération technique internationale (mise en œuvre).
- Le Ministère de la Culture, du Tourisme et de l'Artisanat de la République de Guinée (MCTA).
- Le Musée National de Guinée (MNG) — partenaire scientifique et institutionnel central.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation du paysage muséal guinéen et constitue un levier stratégique de coopération culturelle franco-guinéenne, contribuant au renforcement des capacités institutionnelles et à la visibilité internationale du patrimoine guinéen.

10. Questions fréquentes

Faut-il être de nationalité guinéenne pour candidater ?

Non. Cet appel est ouvert aux artistes de toutes nationalités, résidant hors de Guinée au moment de la candidature, à condition d'entretenir un lien avec la Guinée ou l'Afrique de l'Ouest.

Peut-on soumettre une candidature en anglais ?

Non. La résidence se déroule en français et les dossiers doivent impérativement être rédigés en français.

La résidence est-elle compatible avec d'autres engagements professionnels ?

La résidence requiert une présence à temps plein sur les deux périodes (Guinée et France). Les artistes doivent être entièrement disponibles pour ces deux phases. Des engagements ponctuels à distance peuvent être maintenus mais ne doivent pas interférer avec la participation aux activités de la résidence.

Le cachet artistique couvre-t-il les frais personnels ?

Un cachet artistique de 2 400 €, versé en deux mensualités, est attribué aux artistes en rémunération de leur participation à la résidence et de leur travail de recherche et de création. Il peut également contribuer à couvrir les frais personnels de l'artiste (repas, dépenses courantes, etc.).

Les frais de transport international, d'hébergement et le studio de travail sont pris en charge séparément par le projet.

Le budget de production est-il versé directement aux artistes ?

Le budget de production de 2 000 € par artiste est géré par l'opérateur SABOUTECH et décaissé sur présentation de justificatifs, selon un processus défini dans le contrat de résidence. Les artistes soumettent leurs besoins et les dépenses sont validées en concertation avec l'équipe du projet.

Combien d'artistes seront sélectionné·e·s ?

3 artistes seront sélectionné·e·s par le jury international.

Les candidatures de collectifs ou de duos sont-elles acceptées ?

L'appel est ouvert prioritairement aux artistes individuels. Les candidatures de duos ou de collectifs peuvent être envisagées sous réserve que le projet soit porté par un·e artiste clairement identifié·e comme interlocuteur·rice principal·e et que le budget proposé soit adapté à ce format. Nous vous encourageons à nous contacter avant de soumettre une candidature collective.

Contact & informations

musee@expertisefrance.fr

Objet : « Question Résidence Artistique MVG »

Toute question peut être posée jusqu'au 17 mai 2026.